

Procès-verbal de la réunion du Comité Technique Spécial de l'Inrap Grand-Est Sud du 2 octobre 2012

Membres présents à l'instance

Parité administrative

Titulaires Hans de Klijn, Président du CTS
 Adeline Clerc
 Florence Charlane, Secrétaire du CTS

Parité syndicale

Titulaires Éric Michon, CGT Culture
 Bérangère Fort, CGT Culture
 Gilles Rollier, Sud Culture

Suppléants Christophe Meloche, CGT Culture, remplace Christophe Card
 Ricardo Pontigo, CGT Culture
 Anne-Lise Bugnon, Sud Culture, remplace Frédéric Latron
 Isabelle Leroy-Caron, Sud Culture

Experts pour les points 6, 7, 8, 12, 13, 14, 15 et 16

Eric Boës
Laurent Vaxelaire
Frédéric Seara

Membres excusés à l'instance

Frédéric Latron, Sud Culture
Sylvie Mouton-Venault, CGT Culture
Christophe Card, CGT Culture

Ordre du jour

Points reportés à la prochaine réunion

- Point 1 : Approbation du projet du procès-verbal du CTPS GES du 28 06 11 (pour avis)
- Point 2 : Approbation du projet du procès-verbal du CTPS GES du 15 05 12 (pour avis)
- Point 3 : Approbation du projet du procès-verbal du CTPS GES du 03 07 12 (pour avis)
- Point 4 : Fiche navette CT central (pour information)
- Point 5 : Suivi des engagements de la Direction Interrégionale GES (pour information)
- Point 6 : Point sur l'activité (pour information)
- Point 7 : Points sur les effectifs, l'emploi, les CDI, les mutations et les recrutements CDD en GES (pour information)
- Point 8 : Point sur le budget 2013 (pour information)
- Point 9 : Point sur le bilan carbone INRAP (pour information)
- Point 10 : Point sur la réorganisation de la Direction Interrégionale GES (sous réserve de présentation préalable en CT central) (pour information)
- Point 11 : Point sur le règlement intérieur (pour information)
- Point 12 : Point sur le projet des Unités de Service (pour information)
- Point 13 : Point sur le passage de la maîtrise d'ouvrage à la maîtrise d'œuvre de l'INRAP pour les diagnostics (pour information)
- Point 14 : Bilan d'étape de la fouille LGV Rhin Rhône – 2ème phase (pour information)
- Point 15 : Bilan sur le tutorat 2011 et 1^{er} semestre 2012 (pour information)
- Point 16 : Point sur les accès aux colloques pour les catégories 2 et 3 (pour information)
- Point 17 : Point sur le parc des véhicules GES et les locations de courtes durées (pour information)
- Point 18 : Divers

La séance débute à 9 heures 40.

Le Président procède à l'appel. Il annonce qu'Adeline Clerc siègera désormais au sein du CTS en tant que responsable des ressources humaines.

Le secrétariat est assuré par Florence Charlane et Bérangère Fort (CGT Culture).

Éric Michon (CGT Culture) demande sur quels points interviendront les experts.

Hans de Klijn (Président) répond qu'ils interviendront sur les points 7, 8, 12, 13, 14, 15 et 16.

Éric Michon (CGT Culture) souhaite qu'à l'avenir, les points au titre desquels les experts sont nommés soient indiqués sur la convocation.

Bérangère Fort (CGT Culture) donne lecture d'un préambule commun aux organisations syndicales CGT Culture et SUD Culture :

« Monsieur le Président du CTS de Grand-Est Sud, par votre mail du 14 septembre, vous refusiez notre demande pourtant réglementaire de la tenue d'un CTS extraordinaire sur la gestion de la sous-traitance dans la région Alsace. De même, vous refusiez, dans le mail du 27 septembre, la demande des élus du CHSCT sur la tenue de l'instance concernant le groupement solidaire INRAP/Archéodunum SA pour le chantier de Magny-Cours. Par ces deux refus, vous contrevenez à l'article 2 du règlement intérieur de cette instance que vous avez pourtant voté et dont vous êtes le garant. Vos arguments pour refuser la tenue de ces instances sont irrecevables. En effet, ces deux sujets impactent complètement l'organisation du travail. Votre refus est totalement en désaccord avec la note de Madame la ministre de la Culture et de la Communication du 30 août 2012. Celle-ci stipule entre autres que le rôle des instances représentatives du personnel est essentiel au dialogue, à l'élaboration des projets et à la préparation des décisions administratives. La ministre rappelle la nécessité de consulter les CT et les CHSCT avant toute décision de modification importante de l'organisation des services ou de fonctionnement de ceux-ci. Nous déplorons encore une fois que votre manière de procéder ait pour conséquence de mettre les agents et leurs instances représentatives devant le fait accompli. Ainsi, nous exigeons dans le respect de la réglementation et de la note de service de Madame la ministre du 30 août dernier la tenue des deux CTS et CHSCTS extraordinaires que nous vous avons demandée. Face aux dysfonctionnements répétés de cette instance, ce préambule sera inclus dans un courrier à Madame la ministre de la Culture et de la Communication afin que le dialogue social soit établi et le règlement soit accepté ».

Éric Michon (CGT Culture) souhaite fixer les dates des réunions de CT extraordinaires.

Hans de Klijn (Président) refuse et précise que sa décision est validée par le siège. La problématique soulevée ne relève pas d'une réunion de CTS extraordinaire.

Bérangère Fort (CGT Culture) considère au contraire que les questions du fonctionnement des équipes, des horaires de travail, de l'organisation hiérarchique, des équipements de sécurité et de protection individuelle, sur un chantier spécifique comme celui de Magny-Cours, justifient la tenue d'un CT extraordinaire, puisqu'il s'agit d'organisation du travail.

Hans de Klijn (Président) considère qu'il a déjà répondu à ce sujet. Il se déclare prêt à organiser des réunions de service avec l'ensemble des agents. Par ailleurs, il souhaite maintenir la position du siège vis-à-vis de la saisine du CT Central, seul habilité à formuler une réponse sur la tenue des instances extraordinaires.

Bérangère Fort (CGT Culture) déplore que les saisines effectuées depuis deux ans n'aient pas abouti, notamment sur le chantier de la ZAC Pasteur. Elle dénonce par ailleurs un refus du dialogue social et un mépris des représentants du personnel, du fonctionnement des instances et de l'ensemble des agents. Bérangère Fort signale enfin qu'aucune des réunions de service annoncées ne s'est tenue.

Hans de Klijn (Président) annonce que les réunions de service, qui étaient conditionnées à la tenue des réunions budgétaires au siège, auront lieu avant la fin du mois d'octobre.

Bérangère Fort (CGT Culture) rappelle que le chantier est censé démarrer au mois d'octobre ou de novembre.

Hans de Klijn (Président) indique que le chantier n'est pas prêt à démarrer, et qu'il ignore s'il démarrera un jour.

A l'image des dossiers de Magny-Cours et de la ZAC Pasteur, Éric Michon (CGT Culture) déplore une méthode d'organisation du travail de GSE scandaleuse, consistant à mettre en œuvre les projets sans aucune concertation et à informer les instances *a posteriori*, dans le meilleur des cas. Il lui semble malhonnête de faire porter au siège la responsabilité de la résolution des problèmes engendrés.

Gilles Rollier (Sud Culture) ajoute que Monsieur de Klijn déroge aux règlements intérieurs des instances. Cette pratique dénote un dysfonctionnement majeur du CT et du CHSCT.

Christophe Meloche (CGT Culture) précise que Monsieur de Klijn déroge notamment à l'article 2 du règlement intérieur qui le contraint à organiser une réunion réclamée par les organisations syndicales de l'instance.

Hans de Klijn (Président) objecte que cette disposition dépend du sujet en cause.

Gilles Rollier (Sud Culture) considère que les demandes d'informations et d'explications sont parfaitement légitimes. De plus, le refus d'accéder à ces demandes implique un blocage complet du dialogue. Par conséquent, le dossier de Magny-Cours prête à de nombreuses divagations, sans que les représentants syndicaux, et *a fortiori* les agents, ne puissent distinguer le vrai du faux.

Hans de Klijn (Président) considère qu'aucun changement n'intervient dans le cadre du fonctionnement interne des services.

Bérangère Fort (CGT Culture) proteste contre cette affirmation. Elle considère au contraire que de nombreux points problématiques du chantier de Magny-Cours concernent l'organisation du travail, dont le CT a la charge de débattre.

Hans de Klijn (Président) maintient la ligne fixée en attendant la réponse à une demande de saisine du CT Central au sujet du Groupement.

Bérangère Fort (CGT Culture) rappelle que la demande du CTS Grand-Est Sud porte sur des questions concrètes d'organisation du travail.

Hans de Klijn (Président) prévoit d'informer les agents à ce sujet à l'occasion de réunions de service. Il rappelle par ailleurs qu'une décision du conseil d'administration de mars 2005 permet à l'INRAP d'établir des conventions avec des collectivités territoriales et des opérateurs privés, sous réserve que ces derniers soient agréés.

Éric Michon (CGT Culture) déplore ce type d'alliance, qui impacte fortement les conditions et l'organisation du travail sur le terrain.

Bérangère Fort (CGT Culture) rappelle que les exemples d'alliances antérieures se sont toujours avérés problématiques à bien des égards. Il est impératif aujourd'hui de se montrer vigilant sur les questions d'organisation du travail qui en découlent.

Hans de Klijn (Président) déclare qu'il se référera au siège.

La séance est suspendue de 10 heures 05 à 10 heures 15.

Hans de Klijn (Président) annonce que le siège doit le rappeler avant midi.

Éric Michon (CGT Culture) dénonce l'absence de débat social au sein de l'instance. De fait, la mission du CT n'est pas assurée. Il annonce que les membres de l'instance ne souhaitent pas siéger dans ces conditions.

Dans l'attente d'une réponse du siège dans la matinée, Hans de Klijn (Président) propose d'évoquer les autres sujets de l'ordre du jour. Il signale que dans le cas inverse, les questions budgétaires prévues seront traitées en réunions de service.

Bérangère Fort (CGT Culture) rappelle que le CT devra être convoqué à nouveau dans un délai de 15 jours, au cours duquel elle espère recevoir des informations sur la réorganisation des Directions interrégionales.

Hans de Klijn (Président) indique que le projet de réorganisation de la DIR, qui est loin d'être abouti, doit être soumis au préalable au CT Central.

Isabelle Leroy-Caron (Sud Culture) observe que la réorganisation de la DIR fait l'objet de nombreux bruits de couloir.

Hans de Klijn (Président) rappelle qu'une présentation du projet à destination des adjoints administrateurs et des AST a eu lieu le 6 septembre dernier.

Gilles Rollier (Sud Culture) demande quand le projet sera présenté au CTS.

Hans de Klijn (Président) indique que la présentation aura lieu après le passage du projet au CT Central.

Pour Gilles Rollier (Sud Culture) considère que cette procédure n'exclut pas une information régulière du CTS sur la question.

Hans de Klijn (Président) considère qu'il n'est pas opportun d'informer l'instance sur des mesures qui ne sont pas validées.

Gilles Rollier (Sud Culture) considère que cette posture relève de l'entrave.

Hans de Klijn (Président) désapprouve ce propos. Il propose d'attendre l'appel du siège.

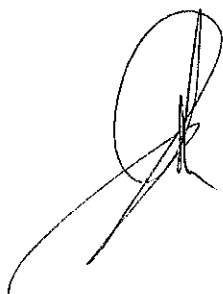
Les organisations syndicales quittent la séance.

La séance est levée à 10 heures 20.

Le Président
Hans de Klijn



La Secrétaire
Florence Charlane



La Secrétaire adjointe
Bérangère Fort

